

MAIRIE d'EPEGARD

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2019

Présents : MM Demare, Payan, Allais, Enault, Mmes Groud, Lejeune, MM Lamy, Maupas, Mme Cottin.
Excusés : Mme Durand (pouvoir M. Allais), MM Bessin (pouvoir M. Demare), Regnier (pouvoir Mme Lejeune)

➤ Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire expose au conseil municipal le compte de gestion pour l'exercice 2018 dressé par Mmes CLAISSE et ALLAIX.

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	0,00	129 690,63	129 690,63
	Réalisations	44 427,15	265 013,12	309 440,27
Dépenses	Déficit reporté	20 580,67	0,00	20 580,67
	Réalisations	44 077,05	278 214,44	322 291,49
Résultat propre de l'exercice		350,10	-13 201,32	-12 851,22
Intégration CCAS		1 104,34	1 025,39	2 129,73
Résultat de clôture		-19 126,23	117 514,70	98 388,47

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
 Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017, présenté par le receveur municipal,
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 établi par Mmes Claisse et Allaix.

➤ Adoption du compte administratif 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations	fonctionnement	278 214,44	265 013,12
	investissement	44 077,05	44 427,15
Reports 2017	fonctionnement		131 820,36
	investissement	20 580,67	
TOTAL		342 872,16	441 260,63
Restes à réaliser	investissement	0,00	0,00
Résultat cumulé	fonctionnement	278 214,44	396 833,48
	investissement	64 657,72	44 427,15
	TOTAL CUMULE	342 872,16	441 260,63

➤ **Affectation du résultat 2018**

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018 :
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement 2018	
A/ Résultat de l'exercice	-13 201,32
B/ Résultats antérieurs reportés	131 820,36
C/ Résultats à affecter	118 619,04
Investissement	
Résultat de l'exercice	350,10
Résultat antérieur reporté	-20 580,67
déficit 2018	-20 580,67

Décide d'affecter le résultat comme suit :

1) Affectation au 1068	20 230,57
2) Report en fonctionnement R 002	98 388,47

➤ **Vote du budget primitif 2019**

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif 2019 par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Votés au titre du présent budget	331 044,47	232 656,00
Résultat de fonctionnement reporté		98 388,47
TOTAL	331 044,47	331 044,47

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Votés au titre du présent budget	14 278,86	34 509,43
Solde d'exécution reporté	20 230,57	
TOTAL	34 509,43	34 509,43

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	365 553,90	365 553,90
------------------------	-------------------	-------------------

➤ **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019**

Le conseil municipal, après délibération, vote les taux d'imposition 2019 ainsi qu'il suit :

Taxe habitation	8,66
Taxe foncière (bâti)	14,19
Taxe foncière (non bâti)	40,77
Taux CFE	14,63

Soit aucune augmentation par rapport à 2018

➤ **Mise en conformité électrique de l'église : demande de subvention**

Monsieur le maire, suite à l'appel à concurrence, présente au conseil municipal les différents devis pour la mise en conformité de l'électricité de l'église.

Après délibération, le conseil municipal retient l'offre suivante :

- Entreprise SOLTYS 27110 Rouge-Perriers, pour un montant HT de 10 409,20 €.

Le conseil municipal, considérant que la mise en conformité électrique permettra par la suite la mise en valeur des vitraux, statues et autres éléments architecturaux :

- sollicite du Conseil Départemental de l'Eure une aide financière au titre de de la conservation-restauration du patrimoine.

- adopte le plan de financement ainsi qu'il suit :

Montant HT	10 409,20 €
Subvention départementale	3 643,00 €
Autofinancement	6 766,20 €

➤ **RGPD : Désignation d'un délégué à la protection des données**

Monsieur le maire expose que toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions du représentant légal de la personne morale. C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- informer, conseiller et veiller au respect du règlement
- conseiller, accompagner à la gestion du registre des traitements des données personnelles
- coopérer avec la CNIL

Le délégué n'est pas le responsable des traitements. Il doit exercer ses missions en toute indépendance vis-à-vis du responsable du traitement (le Maire).

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

- Approuve la désignation d'un délégué à la protection des données
- Autorise monsieur le maire à nommer ce délégué et à signer toutes les pièces relatives à cette nomination.

➤ **Questions diverses**

✓ Cloches de l'église : Il est nécessaire d'envisager le remplacement de l'appareil de mise en volée. Un premier devis a été établi par la société BIARD-ROY, entreprise qui avait installé le mécanisme d'électrification. Une autre société a été contactée. Nous sommes à ce jour dans l'attente de leur proposition financière.

- ✓ Engazonnement du cimetière : Un délégué du CAUE est venu sur place pour apporter son conseil sur l'éventuel engazonnement des allées du cimetière. Nous attendons la visite d'un paysagiste pour étudier la faisabilité du projet. Cela sera probablement un travail en plusieurs étapes et par zones.
- ✓ Monsieur le maire informe le conseil que le SIVOS EPEVICROS n'a pas été retenu pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR concernant le changement des fenêtres des écoles.
- ✓ M. Allais pose la question d'un éventuel recrutement pour un emploi d'été pour aider les agents communaux dans l'entretien de la commune : monsieur le maire indique qu'une personne va prochainement travailler avec Dominique Bertrand afin d'effectuer 170 heures de travail d'intérêt général. La question du « job d'été » sera revue ultérieurement.
- ✓ M. Allais expose qu'il y a de plus en plus de livraisons à domicile et suggère de voir avec la communauté de communes pour l'installation de bennes à cartons comme cela se fait déjà sur d'autres territoires. Monsieur le maire va faire remonter cette remarque.
- ✓ M. Maupas suggère l'installation de boîtes en plexiglas dans les arrêts de bus afin d'y afficher les horaires : un essai va être fait dans 1 arrêt avant de procéder à une installation généralisée.
- ✓ M. Maupas donne compte rendu de la réunion du SITS (syndicat de transport scolaire) et notamment de la modification des tarifs des cartes d'abonnement au transport scolaire qui est devenu compétence régionale. Des informations plus précises sont attendues concernant l'éventuelle participation des communes
- ✓ FCEN : Monsieur le maire expose qu'une réunion a eu lieu au Neubourg le 05 avril. Il apparaît que la volonté de la ville du Neubourg est de créer un nouveau club avec son propre numéro d'affiliation en se détachant par conséquent d'Epéguard.
Il sera très difficile pour notre commune d'envisager seule le maintien d'un club propre à Epéguard.
La ville du Neubourg nous propose de fusionner avec son nouveau club (ce qui entraînera la disparition du nom d'Epéguard dans la dénomination), ainsi les joueurs pourront toujours s'entraîner au Neubourg et notre terrain sera toujours utilisé. Affaire à suivre

FIN DE SEANCE